

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024
Date de reception de l'AR: 16/04/2024
042-244200614-DE2024_0404_05B-DE

A G E D I



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

DE2024_0404_05B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Annule et remplace DE2024_0404_05

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024
Date de réception de l'AR: 16/04/2024
042-244200614-DE2024_0404_05B-DE

AGEDI

VU :

la délibération n° DE2024_0404_05 adoptée lors de la séance du Conseil communautaire du 04 avril 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024

CONSIDERANT QUE :

- Suite à une erreur matérielle de contraction du budget de fonctionnement du budget principal,
- Le montant de la section de fonctionnement du budget général s'élève ainsi à 4 365 044,95 € (au lieu de 4 704 489,81 €)

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n°DE2024_0404_05

ARTICLE UNIQUE : DIT que le budget primitif 2024 s'établit ainsi :

Intitulés	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	4 365 044,95€	1 648 713,98 €	6 013 758,93 €
Budget Cuisine centrale	221 761,04 €	3 866,51 €	225 627,55 €
Budget Les Champiloups	542 966,49	12 130,62 €	555 097,11 €
Budget Déchets ménagers	823 245,29 €	91 135,29 €	914 380,58 €
Budgets Maison de santé	186 539,45 €	234 074,00 €	420 613,45 €
Budget Réseau de chaleur	140 900,00 €	0 €	140 900,00 €
Budget ZAC	796 436,74 €	1 248 631,19 €	2 045 067,93 €
TOTAL	7 076 893,96 €	3 238 551,59€	10 315 445,55€

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 04/04/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/04/24
et de la publication le : 16/04/24
Le Président,

